

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
SEANCE DU 24 JUN 2020

Date de la convocation : 17 juin 2020

- Ordre du jour :
- 1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
 - 2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
 - 3 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019
 - 4 SUBVENTION CCAS 2020
 - 5 VOTE DES 2 TAXES
 - 6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
 - 7- CADENCE AMORTISSEMENT TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE SUR LE RESEAU TELEPHONE SUR SOL D'AUTRUI
 - 8- INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL
 - 9- AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMPGA
 - 10 QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire.

Présents : M. LEMOINE François, Maire, MM. BLIN Bruno, POTIER Simon, Mme LURIENNE Magali, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes BRISSET Delphine, DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, M. CERCEL Benoît, conseillers municipaux.

Mme LURIENNE Magali a été nommée secrétaire de séance.

1- 2020/17-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 24 juin 2020

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Maire, MM. BLIN Bruno, POTIER Simon, Mme LURIENNE Magali, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes BRISSET Delphine, DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, M. CERCEL Benoît, conseillers municipaux.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
SEANCE DU 24 JUN 2020

2- 2020/18-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire,, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame BUNEL Nadine, Maire du précédent mandat, et présenté par M. LEMOINE François, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	D	R	D	R	D	R
Résultats reportés	/	40 859.85	/	238 877.98	/	279 737.83
Opérations de l'exercice	23 765.30	12 267.99	151 867.26	222 809.64	175 632.56	235 077.63
TOTAUX	23 765.30	53 127.84	151 867.26	461 687.62	175 632.56	514 815.46
Résultats de clôture		29 362.54	/	309 820.36	/	339 182.90
Reste à réaliser	16 103.00	/	/	/	16 103.00	
TOTAUX CUMULES	39 868.30	53 127.84	151 867.26	461 687.62	191 735.56	514 815.46
RESULTATS DEFINITIFS		13 259.54	/	309 820.36	/	329 079.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 24 juin 2019

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Maire, MM. BLIN Bruno, POTIER Simon, Mme LURIENNE Magali, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes BRISSET Delphine, DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, M. CERCEL Benoît, conseillers municipaux.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
SEANCE DU 24 JUIN 2020

3- 2020/19- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture de 309 820.36 €uros à la section de fonctionnement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice B Résultat antérieur reporté C Résultat à affecter	70 942.38 € 238 877.98 € 309 820.36 €
Résultat d'investissement D Résultat de l'exercice F Résultat antérieur reporté	-11 497.31 € 40 859.85 €
D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	29 362.54 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	-16 103.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION = C	309 820.36 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	309 820.36 €
DEFICIT REPORTE D 002	

4- 2020/20- SUBVENTION AU CCAS 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention de 170.23 euros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour lui permettre de venir en aide aux personnes en difficulté.

5-2020/21- VOTE DES 2 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les deux taxes pour cette année 2020 ce qui donne les taux suivants :

Taxe Foncière propriétés bâties :	24,48%
Taxe Foncière propriétés non bâties :	39.78%

6- 2020/22- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 510 317.36 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 44 039 euros (restes à réaliser inclus) à la section d'investissement.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
SEANCE DU 24 JUN 2020

7- 2020/23- CADENCE AMORTISSEMENT TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE SUR LE RESEAU TELEPHONE SUR SOL D'AUTRUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'amortir sur dix ans sa participation de 7 868.10 € aux travaux d'installation d'une ligne de téléphone au lotissement shamrock sur réseau téléphonique de la commune. Ce qui représente un amortissement de 786.81 € par an.

8- 2020/24- AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMPGA MAI 2020:

VU, l'arrêté en date du 28 décembre 2017 modifiant le périmètre et les adhérents du SMPGA au 1^{er} janvier 2018

VU, l'arrêté du 30 décembre 2019 modifiant le périmètre et les compétences du SMPGA au 31 décembre 2019

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 29 mai 2020 modifiant la composition du conseil syndical

CONSIDERANT le projet de statuts décrit en annexe 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification des statuts jointe en annexe 1 applicable à compter de la date de l'arrêté préfectoral

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la délibération.

9-QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 29 juin 2020

Le Maire,
François LEMOINE.

